



Comité Régional Côte d'Azur

(VAR – ALPES-MARITIMES)

Vélodrome de Costebelle
Chemin de l'Ermitage
83400 Hyères

Compte rendu de la réunion des Présidents. Commission BMX Côte d'Azur.

Réunion du 28 Août 2012.

Au Vélodrome de Hyères.

Réunion présidée par Philippe BROCARD.
Début de la séance : 17h30.

Présents :

Philippe BROCARD (Région), Sébastien TOUCAS (Département 83, Région), Christian CHAUVIER (Sainte Maxime), Marc BASSO (Ste Maxime), Patrice BECHELLI (Draguignan), Michèle MONTCENIS (Draguignan), Céline BECHELLI (Draguignan), Daniel DESCHAUD (Hyères), Corinne GRILLO (La Garde), Véronique CAIROU (La Garde), Marina BRINGER (La Colle sur loup), Rachel RENAULT (Puget Ville), Nadia GEZU (Puget Ville), Déborah SCIARRINO, Gaëlle LALEVEE (Cagnes sur mer)

Absent excusé : Anais SEYCHELLES (représentant des pilotes), Charly BERARD (CTS), Corinne SEYCHELLE (Département 06).

Absent : UC Monaco.

Non invité Présent :

Présent non affilié FFC (sans droit de vote) : Frédéric RIVOYRA (XT Rider la Navarre), Audrey HOUET (XT Rider la Navarre).

▪ **HOMOLOGATION.**

Cette année deux pistes ont été homologuées de nouveau suite à des modifications, la piste de Cagnes sur mer et celle de la Garde.

Depuis cette année, pour chaque homologation, un forfait est facturé par le comité régional. Chaque club a reçu par mail la tarification. Cette tarification sera toujours appliquée pour chaque nouvelle demande d'homologation.

A Fayence, le projet de piste loisir est bien avancé. Cette piste pourra accueillir des entraînements d'autres clubs. Pour cela, il faudra se mettre en contact avec M. BROCARD.

Il est cherché un club dans les clubs cyclistes proches qui pourrait en prendre la gestion.

La commission a été contactée par Nice pour un projet de piste. Contact a été pris avec Fabien BARREL. Affaire à suivre.

Il faudra prévoir un passage à Ste Maxime et Hyères.

Il est rappelé à l'ensemble des clubs que toute modification sur la piste entraîne l'annulation de l'homologation.

▪ **RESULTATS SAISON.**

Chaque club recevra par mail un récapitulatif sur un tableau des participations des clubs aux courses régionales.

Tous les clubs peuvent récupérer les résultats sur le site FFC CAZ.

Les résultats pour le BMX en Côte D'Azur

Trophée de France BMX

En benjamin

GAROYAN Léo (Draguignan) 2^{ème}
BASSO Louis (Ste Maxime) 6^{ème}

Challenge et Championnat de France

Cruiser Cadet

CHAUVIER Alexis (Ste Maxime) 3^{ème}
FACHE Maxime (Ste Maxime) 8^{ème}

Europe

CRUISER 13/14

BODRERO Louis (Draguignan) 1^{er}
CHAUVIER Florian (Ste Maxime) 7^{ème}

CRUISER 15/16

CHAUVIER Alexis (Ste Maxime) 8^{ème}

BOYS 09

PONS Florent (Puget Ville) 6^{ème}

BOYS 12

BASSO Louis (Ste Maxime) 8^{ème}

BOYS 13

BODRERO Louis (Draguignan) 1^{er}

BOYS 15

FACHE Maxime (Ste Maxime) 6^{ème}

Monde

GIRLS 09

DELMAS Maë (La Colle sur Loup) 8^{ème}

Cruiser 12 ans et moins

GAROYAN Léo (Draguignan) 5^{ème}

Cruiser 15/16

FACHE Maxime (Ste Maxime) 7^{ème}

▪ **FINANCE.**

Sur un budget de départ de 8 500 euros,

Cette année la commission BMX régionale a « défrayé » les arbitres qui ont officiés tout au long de la saison 2011/2012. Chaque arbitre a du recevoir les cadhocs. Coût de l'opération pour la commission BMX, **1 743.45€** (frais de ports et assurance compris)

Les chèques cad'hoc pour le Championnat régional ont été envoyé à chaque pilote qui pouvait y prétendre.

Le montant des dépenses en chèques cadh'oc pour le Championnat s'élève à **623.70€** (frais de port et assurance compris).

Le coût des récompenses pris en charge par la commission BMX, pour le Championnat régional s'élève à **597.78€**.

La commission a pris en charge les engagements :

- De l'inter de région pour un montant de 0 euro ; car pris en charge par les clubs
- Du Trophée France de BMX pour un montant de 520 euros ; (- environ 18.75%)
- Du Championnat de France pour un montant de 1 002 euros ; (- environ 36%)
- Du Championnat d'Europe pour un montant de 818 euros. (+ environ 68%)
- Du Championnat du Monde pour un montant de 1 170 euros. (+ environ 24.5%)

MONTANT TOTAL → 3 510 euros (plus de 40% du budget de la commission). Soit une diminution d'environ 3.5%.

La part consacrée à la formation (*Aide pour formation d'un arbitre national, représentation colloque arbitre FFC, aide formation secrétariat, formation arbitre régional*) est de **873.83€**.

La part concernant les organisations courses (*Timbres, cartouches, batterie onduleur, réparation ordinateur, banderoles*) est de **486.72€**.

Le coût représentation comité CAZ, **2 139.34€**.

Pour ce mettre en conformité, des tenues d'arbitres ont été achetées pour un montant de **834.21€**. Certaines personnes ont déjà reçue des tenues. Les autres seront données au court de la nouvelle saison.

Des chasubles ont été offertes à la commission BMX ; ils ont été floqué «Photographe» pour un coût de **65.78€**. Il y en aura un pour chaque club. Seules, les personnes qui auront ce chasuble seront autorisées à rentrer sur la piste pour effectuer des photographies, sans gêner le bon déroulement de la course et en respectant les instructions des officiels.

Chaque club devra envoyer une seule personne de son club désigné au secrétariat de course afin de retirer une chasuble.

Cette année, la commission finie avec un budget déficitaire de 1 261.30€. Il n'y aura donc pas de remboursement au club des 1€ de participation.

Pour 2013, le pilote qui s'inscrit au TF BMX, au Championnat ou Challenge de France, au Challenge et Championnat d'Europe, Challenge et Championnat de Monde, et qui n'y si présente pas devra rembourser la commission si elle a payé son engagement.

▪ ENGAGEMENT COURSES NATIONALES ET INTERNATIONALES.

C'est M. Philippe BROCARD qui reste chargé de l'inscription aux courses nationales et internationales.

Il faudra comme la saison précédente utiliser le fichier Excel (que M. BROCARD a expédié à chaque club, si vous ne l'avez pas en refaire la demande à M. BROCARD).

Il faudra que les engagements soient faits par ordre alphabétique.

Il faudra envoyer un mail pour dire s'il n'y a aucun pilote qui course.

Les retardataires aux inscriptions, entraîne le retard des inscriptions de toute la Côte d'Azur. Désormais, pour ne pas pénaliser les autres clubs, les inscriptions partiront sans les retardataires.

▪ CHANGEMENT DE CATEGORIE.

Alexis CHAUVIER, du fait de ces bons résultats cette année, sera Elite 2 l'année prochaine.

▪ TARIFS LICENCES 201/2013.

Les tarifs sont disponibles sur la France Cycliste et sur les licences elles mêmes et sur le site de la FFC. Les tarifs des licences ont augmenté.

▪ MUTATION.

Les pilotes pourront muter normalement entre le 1^{er} octobre 2012 et le 31 octobre 2012.

Il faudra faire attention à la réglementation des BF.

Il est rappelé que pour muter, le pilote doit être à jour de ses cotisations et ne pas avoir de dette envers son club.

Attention, cette année une nouvelle règle concerne le club recevant. « *Le club présentant une dette à l'égard de son comité régional ou de la FFC ne pourra pas accueillir de coureurs venant d'autres clubs* ».

Les tarifs et la réglementation des mutations sont disponibles sur le site de la FFC.

▪ ORGANISATION COURSE.

Faire parvenir à M. BROCARD le listing des nouveaux licenciés avec le numéro de licence (PAS LE NUMERO NIP) et mettre le sexe et si le pilote fait du cruiser, 20 pouces ou les deux.

Pour les inscriptions aux courses régionales il faut mettre les pilotes par ordre alphabétique sur le formulaire d'engagement et bien préciser dans quelle catégorie il court (cruiser, 20 pouces).

Réception des engagements jeudi soir (feuille d'engagement).

Vendredi modification encore possible.

Vendredi 18H00 sera le dernier délai pour faire des changements.

En ce qui concerne nos courses, il sera impossible de rajouter des pilotes le dimanche matin même si c'est de la faute d'un club ou du Président de club.

IL FAUDRA FAIRE UN DOUBLE DES INSCRIPTIONS AU CLUB ORGANISATEUR.

Il faut faire pour nos courses régionales une feuille d'engagement pour les novices et une pour les autres pilotes.

Le prix d'engagement de nos compétitions reste de 8€ par pilote et gratuit pour le cruiser s'il court en 20".

1€ reviendra à la commission BMX régionale pour les pilotes des catégories inférieures à minimes.

Gratuité pour les Elite 1 et 2 du comité Côte d'Azur.

Chaque club a reçu par mail, une affiche de la répartition des 1€.

Si un pilote souhaite être **surclassé**, il faudra le stipuler à M. BROCARD avant **le 14 Octobre 2012** et cela sera **définitif** pour toutes les courses régionales. Le surclassement ne peut se faire que d'une seule catégorie maximum. Le surclassement ne fonctionne que dans nos courses régionales et départementales.

Il en est de même pour les pilotes 30 et plus qui souhaitent courir avec la catégorie 17-29 ans. Ils devront le dire avant la première course régionale et se changement de catégorie sera définitif pour toute la saison et valable pour le cruiser et le 20". Après cette date aucun surclassement ne sera pris en compte.

Pour rappel, les Elites 2 courent avec la catégorie 17-29 ans dans nos courses régionales.

Toutes les filles rouleront avec la catégorie garçon de leur âge. Il n'y aura pas d'exception.

Cette année il faudra mettre sur la feuille des engagements les arbitres qui officient et le transmettre à Mme RENAULT

Penser à donner le numéro des plaques des pilotes dès que vous les recevez afin que cela ne pose pas problème lors des courses puisqu'il y a un problème entre ce qui est sortie par l'ordinateur et le visuel sur le pilote.

Pour la Coupe du Var nous utiliserons les catégories 2012.

Pour les nouveaux qui souhaitent participer à la coupe du Var il faudra que Monsieur BROCARD ait reçu le nom, prénom et date de naissance complète du pilote. Dans le cas contraire son engagement ne sera pas pris en compte.

D'une course nationale à l'autre, il faudra enlever les pastilles de couleurs.

Il est posé la question de savoir s'il ne serait pas utile de mettre en place des pastilles dans nos courses régionale afin de différencier les petits pilotes des grands pilotes et d'éviter les grugeurs.

Il est décidé de ne pas mettre en place ce système. Il faut responsabiliser les pilotes.

Il est préféré de mettre un arbitre en bas des prégrilles pour faire respecter le règlement.

Le club de la Colle propose de sanctionner le pilote fraudeur en l'interdisant de course. Il propose aussi de mettre en place un couloir réservé pour les cruisers.

Il faudra que les cruisers partent ensemble sur la grille pour ne pas être mélangé avec les petits pendant leurs tours d'échauffement.

Il est fait part du problème lors de nos compétitions du nombre anormal de personnes tant sur la butte de départ que sur la piste.

Il est décidé cette année d'interdire sur la butte de départ toutes les personnes qui n'ont rien à y faire, c'est-à-dire les parents (même ceux qui veulent tenir leur enfant), les entraîneurs, les autres pilotes qui ne sont pas en attente de leur race dans les couloirs...

Seuls seront autorisés les arbitres en fonction.

TIMING DES ESSAIS :

9H00 - 9H50 Essais grille jusqu'à benjamin avec les cruisers.

9H50 - 10h25 Essais grille minime et plus.

10H30 début des courses.

Pendant les essais des plus grands, les petits iront en prégrille.

Après une longue discussion, sur le fait qu'un pilote qui roule au niveau national se retrouve avec beaucoup de course, et donc peu de temps de repos. Ce qui facilite les accidents et les blessures, il est demandé par le club de la Colle, s'il n'est pas possible de leur laisser plus de choix dans le fait de participer ou non aux courses régionales.

Il est décidé :

En ce qui concerne le passage du Championnat régional au National BMX.

Il faudra avoir participé aux régionales du Comité Côte d'Azur.

Pour tous les pilotes il y aura un joker possible.

En ce qui concerne les pilotes qui participent aux courses CPP, ces pilotes auront droit à trois jokers.

M.BROCARD reste septique quant à la participation aux courses de région. Ce qui entraînera aussi, un manque à gagner pour les clubs ayant une buvette.

Le Club de Puget Ville n'est pas d'accord avec cette solution, qu'il considère comme une solution à la carte et qui va entraîner une diminution des pilotes dans les courses.

Attention, le classement régional se fera, lui sur l'ensemble des courses. Il n'y a pas de joker dans l'établissement du classement.

Il n'y aura plus de récompenses pour les finales entre les filles. Pour rappel, c'est une finale fictive qui a pour but de les faire rouler ensemble. Elle ne rapporte aucun point pour le Championnat régional.

COURSE DU 14 OCTOBRE « La Fabrice » :

Pour cette course nous utiliseront les catégories FFC et le règlement FFC 2012.

COURSE DU 30 SEPTEMBRE « La Fred King » :

Pour cette course nous utiliseront les catégories FFC et le règlement FFC 2012.

COURSE DU 25 NOVEMBRE « Promo Puget ville »

A partir de cette course, nous utiliserons les catégories FFC et le règlement FFC 2013.

▪ RECOMPENSES COURSES REGIONALES ET CHAMPIONNAT REGIONAL.

La catégorie 17-29 ans sera récompensée à la fin du championnat régional par des bons d'achat. Sébastien s'occupera de l'achat des coupons comme l'an passé.

Le montant global de l'enveloppe reste de 630 € répartie de la façon suivante :

Le 1^{er} touchera un chèque cadeau d'un montant de 180 € ;

Le 2^{ème} touchera un chèque cadeau d'un montant de 130 € ;

Le 3^{ème} touchera un chèque cadeau d'un montant de 100 € ;

Le 4^{ème} touchera un chèque cadeau d'un montant de 60 € ;

Du 5^{ème} au 8^{ème} chacun touchera un chèque cadeau d'un montant de 40 €.

Le montant sera financé par la commission BMX.

Pour les minimes et les cadets il y aura une récompense lors du classement général. Les huit premiers recevront une coupe.

Pour ce qui est des récompenses pour les catégories comprises entre 8 ans et moins et benjamin il y aura récompense des finalistes à chaque compétition. Coupe pour les 3 premiers et médailles pour les 5 autres finalistes.

Une coupe sera remise au champion de région de ces catégories lors de la dernière course.

Pour prétendre au titre de Champion de Région il faudra au minimum 3 pilotes ayant participé au championnat régional dans la catégorie.

Une récompense sera remise au pilote qui aura effectué toutes les courses mais qui n'aura jamais été récompensé.

Pour toutes les catégories comme la saison précédente une bonification sera attribuée pour chaque manche courue. 4 points pour le premier, 3 points pour le deuxième, 2 points pour le troisième et 1 point pour le quatrième. **Ce bonus ne concernera que les trois manches qualificatives.**

En ce qui concerne les cruisers, les récompenses se feront à la fin du challenge régional.

Pour les cruisers 14 ans et moins, les cruisers minimes, les cruisers cadet, les cruisers 17 et plus, les cruisers catégorie 3 et les cruisers vétérans.

Ils se verront récompensés avec des coupes pour les huit premiers :

Le montant des coupes pour les pilotes qui n'ont jamais fait de finale mais participés à toutes les courses, et celles des cruisers, des minimes et cadets sera pris en charge par la commission BMX régionale.

Pour prétendre au chèque Cad'hoc, il faudra qu'il y ait plus de 4 pilotes dans la catégorie et avoir fait au moins quatre courses et être présent lors des récompenses.

Si un pilote est dans les 8 premiers et qu'il n'a pas fait au moins 4 courses alors il ne recevra pas ses cad'hoc et la somme retournera dans la commission BMX.

Pour la catégorie 20" 30 ans et plus, il n'y aura pas de chèque cad'hoc mais des coupes à la fin du classement régional.

En cas d'égalité pour le classement régional, c'est le pilote qui aura le meilleur résultat de la dernière course.

La remise des récompenses ne sera faite qu'aux pilotes présents (les absents ont toujours torts).

▪ FORMATION.

Il reste des sessions de BF qui sont indiquées sur le calendrier de la saison BMX CAZ 2012-2013.

Il est à noter que les Brevets Fédéraux disparaissent cette année.

A place, il y aura des Diplômes Fédéraux (DF). Il sera obligatoire d'avoir son PSC1.

Une explication des nouveaux diplômes est disponible sur les sites des départements de la FFC.

Il y aura une procédure à faire pour faire des équivalences entre les BF et les DF.

Un calendrier des différents DF devrait être proposé par le CTS rapidement.

Pour rappel, légalement un BF et un DF ne peut pas être rémunéré. Seuls, les BE et les DE peuvent être rémunérés.

En ce qui concerne les arbitres régionaux une formation sera organisée le **06 Janvier 2013** de 9H00 à 17H00 (lieu à définir) par M. Philippe BROCARD. Les clubs devront envoyer à Monsieur BROCARD les personnes qui participeront à ce stage.

Pour rappel cette formation est gratuite, car prise en charge par la commission BMX.

Chaque club devra envoyer les candidatures avant le **15 décembre 2012** à M.BROCARD.

Une formation photofinish va être mise en place par le département du Var, exclusivement pour le BMX. Une date vous sera fournie prochainement. La formation se déroulera un dimanche sur la piste de BMX de Hyères.

▪ CALENDRIERS.

Il vous sera envoyé par mail.

▪ REGROUPEMENT

Sujet non abordé lors de la réunion.

La liste des entraîneurs disponibles dans le comité et possédant une licence a été mise à jour. Il serait bien que chaque club informe les commissions BMX régionale et départementale de toute modification. **SURTOUT** en ce qui concerne les arbitres car c'est une obligation fédérale.

Pour les entraîneurs c'est une obligation de la DDJSCS (pour le Var).

▪ CATEGORIES.

Maintien de la catégorie novice pour la Coupe du Var et pour toutes les courses Côte d'Azur.

Ces catégories « espoirs » n'accueilleront que des pilotes dont c'est la première année ou des pilotes qui n'ont jamais fait de compétition.

Il faudra que chaque club distingue sur ses feuilles d'engagement les nouveaux pilotes. Pour cela une feuille d'engagement des « anciens » pilotes et une pour les pilotes novices.

▪ ARBITRES ET COURSES.

Il est posé la question de sanction pour non combativité. Pour certain, le fait de faire une course sans pédaler n'est pas de la non combativité.

Il est fait par de la vision que cela donne au public.

Il faudrait « tolérer » une seule fois une course sans pédaler.

Dans ce cas la pourquoi ne pas tolérer le reste ?

Il serait bien que la feuille des « sanctions et remarques » lors de nos courses régionales soit faite à toutes les courses.

Une réunion entre tous les arbitres est programmée pour le **Dimanche 11 Novembre 2012**. Lieu à définir. L'objet de cette réunion sera de mettre à plat les pratiques et de discuter des problèmes rencontrés lors de la saison précédente. Elle servira aussi à mettre en place un staff arbitral prévisionnel pour l'ensemble de nos courses en fonction des desideratas des différents arbitres bénévoles.

▪ **DIVERS.**

Photofinish :

Une demande va être adressée pour l'ensemble des courses.

Secouriste :

Mr BROCARD fera parvenir un calendrier aux secouristes.

Possible pour les clubs de les utiliser.

Speaker :

70€ sera donné au speaker.

Le speaker recevra un repas (modalité et montant selon le club).

Il est rappelé que la commission BMX prend en charge le coût de la licence Speaker (360€).

Il faut voir qui souhaite faire speaker cette saison.

La proposition doit être faite à M. Loïc CARON.

Il est rappelé que le speaker choisit doit faire nos courses en priorité.

Si Loïc CARON n'est pas intéressé, il faudra faire rapidement un appel à candidature.

Wild cards :

Les demandes des clubs devront parvenir à Monsieur BROCARD avant le 17 Septembre 2012 afin que la commission puisse étudier l'ensemble des cas qui lui seront soumis.

La commission disposera de 10 wilds cards.

Il est préférable de faire des demandes pour les grands pilotes plutôt que pour des petits pilotes.

Sur la liste qui est parvenue à la commission, il y a des anomalies. Il va être fait une demande à la Fédération pour que ces anomalies soient corrigées.

Il est anormal que l'an passé, la commission est donnée des wilds cards à des pilotes qui au final n'ont fait aucune course.

Athlète de haut niveau jeune, espoir, France :

C'est le CTS Monsieur Charly BERARD qui s'occupe de faire les propositions à la fédération et au ministère.

Les clubs seront informés dès que cela sera le moment.

Représentant pilote :

Anais SEYCHELLES partant faire ces études en Angleterre, elle ne pourra plus être représentant pilote. Son poste devient donc vacant.

Un appel à candidature va être lancé pour un représentant pilote.

Cette candidature devra se faire par l'intermédiaire des clubs à la commission BMX Régionale.

La ou le représentant pilote devra participer aux réunions des Présidents.

Il devra avoir au minimum 18 ans.

Sa fonction est de faire le lien entre les pilotes, la commission BMX et les Présidents de club.

Comme par le passé cette personne ne peut pas être membre du bureau d'un club.

Les entraîneurs sont exclus.

Les candidatures devront parvenir à la commission avant le 07 Octobre 2012.

La commission rendra sa décision le 14 Octobre 2012.

POUR INFORMATION.

Après contact avec la FFC, les licences 2013 ne seront disponibles normalement que courant Septembre.
Il est impossible d'utiliser les licences 2012 en les rayant.

Philippe BROCARD va faire passer à chaque club le listing des pilotes licenciés en 2011/2012 afin de supprimer les pilotes qui ne sont plus licenciés. (Mettre en fluo sur cette liste ces derniers).

Fin de la réunion à 21H05.

L'ensemble des décisions a été accepté par la majorité des Présidents de club et leurs représentants.